

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU S.I.V.O.M. « De Fleuve en Vallées »
MAIRIE DE BLAVOZY

Le 3 mars 2021 à 19 heures 30, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le 25 février 2021 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Guy CHAPELLE, Président en exercice.**

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : Guy CHAPELLE,

Mireille DEFAY, Danièle VALLERY. Françoise GUILLOT, Sabine JOUVHOMME, Laetitia PRADINES, Delphine ROUX-CHARRIER, Christiane PAUZON conseillères.

Serge ABOULIN, Thierry SOLEILHAC, Julie UGGERI, Francis CARDOSO, conseillers.

Excusée :

Secrétaire de séance : Delphine ROUX-CHARRIER

OBJET DE LA DELIBERATION :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le Président expose au Conseil Syndical :

L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Président présente au Conseil Syndical un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Conformément au même article du CGCT, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil Syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales du SIVOM « De Fleuve en Vallées » pour son projet primitif 2021 sont précisément définis dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2313-1 ;

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée au présent rapport ;

Le Président demande au Conseil Syndical de bien vouloir décider :

1/ de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2021 sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération ;

2/ de l'autoriser à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Preennent acte des débats : 12

Ne souhaitent pas acter les débats : 0

Extrait certifié conforme au registre.

Délibération rendue exécutoire

- dépôt à la Préfecture du Puy-en-Velay

Le 8 mars 2021

- publication et/ou notification

Le 8 mars 2021

Document certifié conforme

Le Président,

Guy CHAPELLE

SIVOM
"DE FLEUVE EN VALLÉES"
MAIRIE
43700 BLAVOZY

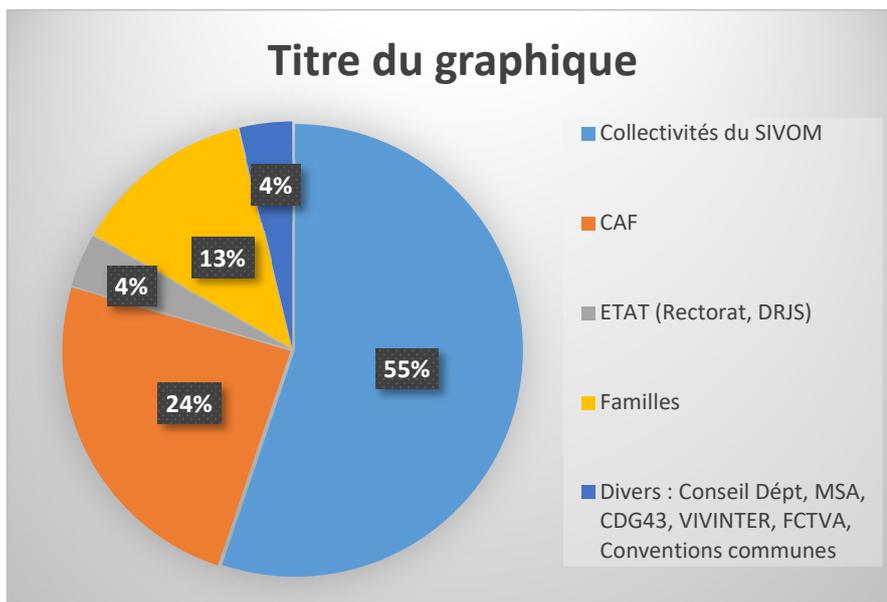
**CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE FLEUVE EN VALLÉES (FEV)
DU 03 MARS 2021**

Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

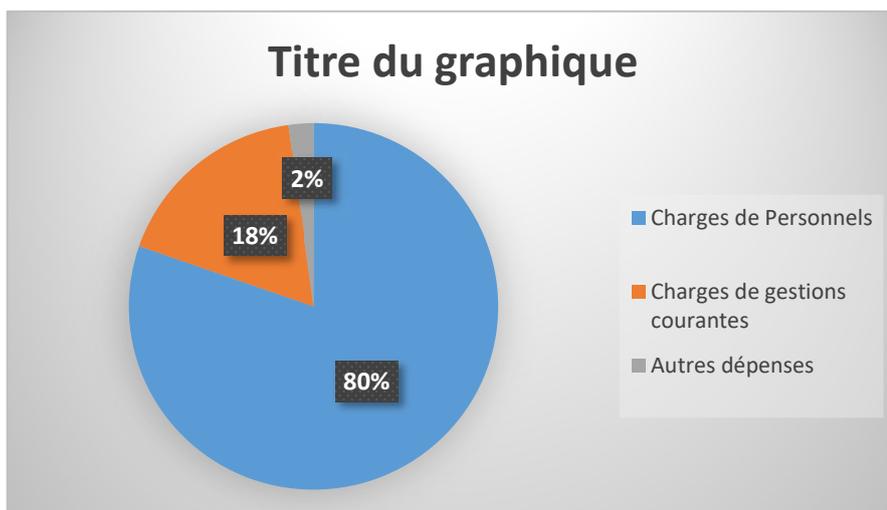
a) Retour en chiffres sur le fonctionnement en 2020 :

Recettes	Total	Dont :				
		Collectivités du SIVOM	CAF	ETAT	Familles	Divers : Conseil Dépt, MSA, CDG43, FCTVA, Conventions autres communes
	521 898,66 €	287 927,75 €	127 127,05 €	19 940,00 €	67 364,23 €	19 539,63 €
Déficit						
Dépenses	Total	Dont :				
		Charges de Personnels	Charges de gestions courantes	Autres dépenses		
	544 733,23 €	437 754,00 €	95 178,32 €	11 800,91 €		

Recettes



Dépenses



gc

b/ Rapport d'orientation 2021

- Nombre d'habitant au 1^{er} janvier 2021 : (population totale Insee)
 - o Blavozy : **1720 hab. soit 31.53% de la totalité du Sivom**
 - o St Germain Laprade : **3735 hab. soit 68,47% de la totalité du Sivom**
 - o **Population total du SIVOM de FEV : 5455 hab.**

Les prévisions statistiques d'évolution de la démographie pour le SIVOM FEV d'ici 2030 est de +0.6%/an pour Blavozy et de +1%/an pour St Germain Laprade

- Les compétences du SIVOM FEV sont celles des activités de loisirs Extrascolaires et Périscolaires pour les communes qui le composent.
- Pour préparer le budget 2021, nous pouvons reprendre le prévisionnel 2020 sur la base du fonctionnement de l'année, même si la situation sanitaire a pénalisé l'activité ; l'année 2021 risque d'être à l'identique. Le réalisé 2020 est à prendre avec précaution au vu de la situation sanitaire qui a grandement perturbé le fonctionnement normal de la structure.
- En termes d'investissement, nous prévoyons un budget informatique, matériel et logiciel, et un budget mobilier. Les bâtiments étant à la charge des propriétaires (communes de l'EPCI). Pour le compte de la mairie de St Germain Laprade, prévision d'un dossier d'investissement pour l'amélioration des locaux du CLSH sur le pôle enfance des Jonchères afin d'obtenir l'avis PMI dans le but d'assurer des passerelles avec l'EAJE comme on le fait actuellement sur le site de la Naute à Blavozy. Un dossier de demande de subvention devra être élaboré auprès de la CAF.
- Au regard de la crise sanitaire que nous continuons de subir, les élu.es sortant des Communes et du SIVOM, ont fait des choix en 2020 pour maintenir un service public d'accueil des enfants des parents mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire ; nous sommes toujours dans une phase d'utilisation de protocoles sanitaires contraignants ; nous devons bien évidemment en tenir compte sur l'impact budgétaire 2021.(produits d'entretien, masques et personnels supplémentaires pour respecter les groupes réduits et les taux d'encadrement).
- Comme les années précédentes, il y a eu la mise en place d'une ligne de trésorerie de 150 000€ en février 2021, pour nous permettre d'assumer nos dépenses en attendant les subventions et remboursements des mairies (juin, septembre, octobre et fin d'exercice) et des subventions de nos partenaires, dont essentiellement la CAF (juillet et octobre).
- Nous devons élaborer le budget de fonctionnement et d'investissement 2021, et fixer la subvention des communes pour les activités Extrascolaires et la prévision des facturations aux communes sur les activités Périscolaires dans le cadre du « Plan mercredi », afin d'équilibrer le budget :
 - o La subvention demandée à chaque commune du SIVOM FEV, concerne uniquement la compétence extrascolaire en se basant sur le nombre

d'habitants au 1^{er} janvier (base Insee, population totale) de l'année en cours, pour la répartition entre les Communes.

- Les dépenses impactées pour la compétence périscolaire, sauf le mercredi, sont facturées dans le détail à chaque Commune membre du Sivom en fonction de leurs écoles.
 - Les dépenses impactées par les activités périscolaires sont facturées aux Communes membres du Sivom sur le temps des mercredis en périodes scolaires en se basant sur le nombre d'habitants au 1^{er} janvier (base Insee, population totale) de l'année en cours pour la répartition entre les communes.
- Nous souhaitons :
- Travailler à mettre en place des indicateurs de gestion des coûts, suivant l'activité (périscolaire, extrascolaire), permettant de mettre en évidence le coût de la structure par journée, puis par enfant.
 - Continuer les conventions ponctuelles de financement avec les communes de Chaspinhac, St Hostien et Le Pertuis. Travailler d'autres conventions avec les communes environnantes comme Malrevers, St Etienne Lardeyrol, St Pierre Eynac,... pour répondre aux demandes de leurs familles.
 - Continuer à stabiliser le collectif de travail permanent, en affectant un référent BAFD à chaque site d'écoles, des Communes membres du Sivom.
 - Continuer le travail en commun avec les mairies membres du Sivom, pour le maintien de la qualité des interventions auprès des enfants, avec des salarié.es compétent.es, mis.es à disposition du Sivom par les Communes membres.

La commission financière,

SIVOM
"DE FLEUVE EN VALLÉES"
MAIRIE
43700 BLAVOZY